



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

\_\_\_\_\_  
Séance Publique du 29 avril 2021  
\_\_\_\_\_

**Objet de la délibération**

**TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : CONFINEMENT DE NOVEMBRE 2020 ET COUVRE-FEU DE JANVIER 2021**

Le vingt neuf avril deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt deux avril deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU à Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Madame Martine JOURDAIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : CONFINEMENT DE NOVEMBRE 2020 ET COUVRE-FEU DE JANVIER 2021**

**Rapporteur : Jacques KERZERHO**

Le Décret du 29 octobre 2020, notamment les articles 37 et 38, a interdit le déballage sur les marchés des commerçants non sédentaires abonnés, non alimentaires. Ces derniers, privés d'activité, ont donc demandé à ce que le montant de leur droit de place soit réduit, à hauteur de quatre jeudis non travaillés en novembre 2020, sur la facturation du second trimestre 2021.

Au vu des décisions prises en ce sens lors du premier confinement qui tenaient compte des difficultés de ces commerçants à faire face au manque à gagner généré par cette interdiction de déballer pendant cette période de confinement, il est proposé de répondre favorablement à leur demande.

Le montant global pris en compte pour cette période correspond à 1 366 €.

Par ailleurs, du fait de la mise en place du couvre-feu à 18 H 00, Madame COTTEN qui occupe l'espace public avec sa ludothèque ambulante le jeudi, ne peut mettre en place les ateliers de jeux de sociétés envisagés.

Dans ces conditions, il est également proposé de réduire de moitié, le montant lié à cette Occupation du Domaine Public, depuis la date de son installation jusqu'à la fin du couvre-feu à 18 H 00 soit 19,60 euros/mois.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et suivants,  
**Vu** les demandes exprimées par les commerçants concernés et leur représentant,  
**Vu** l'avis du Groupe de Travail chargé d'examiner les éléments de facturation concernant l'occupation du Domaine Public lors de la pandémie, réuni le 9 mars 2021,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 15 mars 2021,  
**Vu** l'avis de la Commission Ressources en date du 12 avril 2021,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les propositions de déduction du montant des droits de place correspondant au manque d'activité sur le marché en novembre 2020 et pour la ludothèque ambulante pour la période correspondant au couvre- feu de 18 heures en 2021 ; sur la facturation du second trimestre 2021, comme précisé ci-dessus,
- **DIT QUE** le budget sera réajusté en fonction de ces propositions,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

1 élu ne prend pas part au vote

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Première Adjointe

Michèle DOLLÉ